

Griefs externes chez Ford Motor Company



Ford Motor Company s'engage à contribuer à la construction d'un monde meilleur, où chaque personne est libre de se déplacer et de poursuivre ses rêves. Nous nous efforçons d'accroître l'accès aux transports, de protéger notre environnement, d'améliorer la santé et le bien-être des communautés qui nous entourent et de respecter les droits des personnes qui y vivent. Notre engagement à obtenir des résultats positifs et à respecter les droits de l'homme est incarné dans notre politique. Nous nous engageons à protéger les droits de l'homme et l'environnement, et dans tout ce que nous faisons. Nous nous engageons à respecter les principes directeurs des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'homme, ainsi que toutes les lois applicables en matière de diligence raisonnable dans la chaîne d'approvisionnement, et nous alignons nos processus de diligence raisonnable sur ces principes.

Nous nous engageons à [protéger les droits de l'homme](#) et l'environnement. Nos politiques établies définissent la manière dont nous menons nos activités en ce qui concerne les droits de l'homme et l'environnement, ce qui inclut les fournisseurs et les partenaires commerciaux de Ford. En conséquence, le [Code de conduite des fournisseurs](#) décrit à la fois nos exigences et nos attentes en matière de relations avec les fournisseurs dans les domaines liés aux droits de l'homme, à l'environnement, à l'approvisionnement responsable en matériaux, aux pratiques commerciales responsables et légales, et à la mise en œuvre associée de ces principes. Nous exigeons explicitement des fournisseurs qu'ils suivent toutes les politiques applicables de Ford, qu'ils respectent ou dépassent toutes les lois et réglementations en vigueur, et qu'ils abordent ces questions tout au long de leur propre chaîne d'approvisionnement et envers leurs propres fournisseurs.

Afin de garantir la possibilité de signaler toute violation des droits de l'homme ou tout risque lié à l'environnement tout au long de la chaîne d'approvisionnement, nous proposons notre canal de réclamation comme suit:

Comment soumettre un grief

Pour les griefs externes, vous pouvez déposer vos plaintes en :

Code QR


Le code QR vous dirige vers le téléchargement de l'application, où vous aurez un aperçu complet de votre grief soumis. Elle est accessible à tout moment et reflète les mises à jour en temps réel.

Après l'installation, utilisez le pictogramme "feedback" pour soumettre votre grief.



Lien Internet

Pour assurer la communication, vous recevrez un numéro de dossier pour la traçabilité, que vous pourrez utiliser à tout moment sur la page d'accueil pour consulter le statut de votre grief.

[Lancer un mécanisme externe de règlement des griefs](#) 

Processus de soumission d'un grief



1. Visitez un point d'accès : application mobile via un code QR, lien web sur ford.com.



2. Utilisez le système de feedback pour soumettre et dialoguer avec des administrateurs expérimentés. Fonctions de protection des travailleurs :

- Soumissions anonymes
- Numéro de dossier pour le traçage
- Accusé de réception
- Diligence élevée
- Escalade vers un tiers indépendant pour la protection contre les désavantages ou les sanctions



3. L'équipe compétente communique via le système back-end. Il est fermé lorsque le problème est résolu.



4. Le travailleur donne un indice de satisfaction.



5. Une option d'escalade est disponible pour une assistance supplémentaire par un tiers.

Que se passe-t-il après la présentation d'un grief?

Grâce à ce mécanisme, nous garantissons l'ouverture de notre entreprise à la possibilité de soulever des griefs et de permettre à Ford Motor Company d'agir de manière responsable.

Une fois que vous aurez soumis un grief via un code QR ou un lien internet, vous recevrez immédiatement un accusé de réception, incluant un numéro de dossier pour la traçabilité. Tous les griefs soulevés seront traités de manière anonyme et avec la plus grande diligence.

Un service centralisé indépendant, doté d'administrateurs qualifiés et expérimentés, ainsi que d'une garantie d'impartialité et de secret professionnel, vérifiera et évaluera votre grief (Service de la durabilité de la chaîne d'approvisionnement avec la participation d'autres services potentiels, par exemple Bureau du conseiller juridique, des tiers indépendants, des acheteurs). Cela peut inclure un échange d'informations avec vous.

Les griefs seront classés par catégorie et la durée variera en fonction du cas soumis.

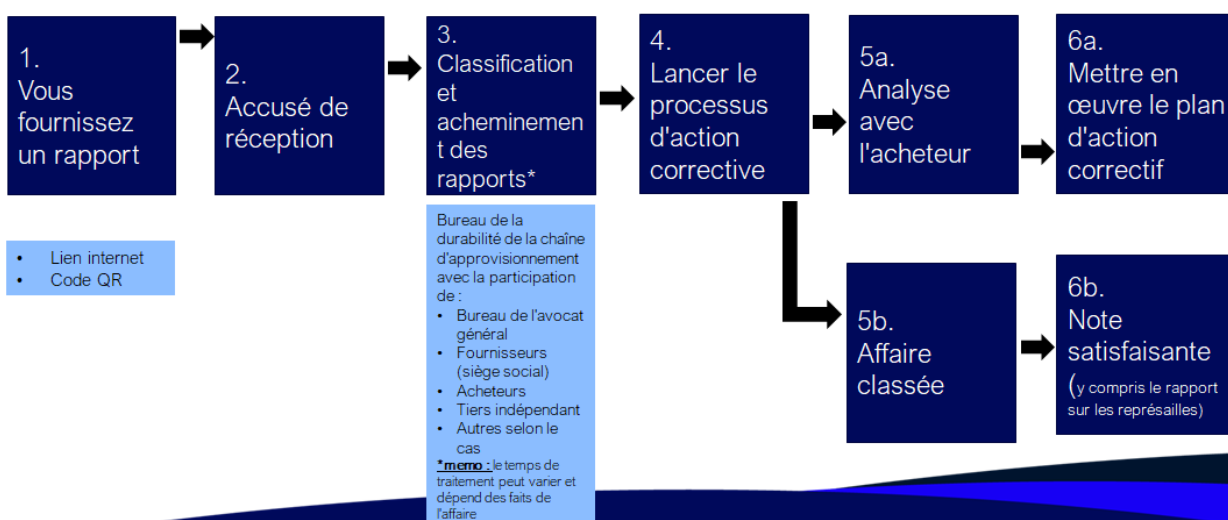
Grâce au numéro de suivi, ou en utilisant l'application, vous aurez accès au statut, aux informations sur les délais et à d'autres détails de votre dossier.

Nous veillons à ce que vous soyez activement protégé contre les désavantages ou les sanctions découlant du grief que vous avez soumis. Votre grief sera catégorisé et un règlement à l'amiable pourra vous être proposé. Si cette solution n'est pas acceptable, une tierce partie externe remédiera au grief avec la participation de toutes les parties prenantes nécessaires.

Une fois le grief clos, il est entièrement documenté dans notre outil d'analyse des risques pour une analyse plus approfondie et l'identification éventuelle des prochaines étapes. Si vous n'êtes pas satisfait de la solution ou si vous subissez un impact négatif, vous avez la possibilité de fournir un retour d'information une fois le grief clos. L'évaluation satisfaisante comprend la possibilité de nous informer de toute mesure de rétorsion à votre rencontre découlant du grief soumis. Nous ne tolérons aucune mesure de rétorsion et nous réagirons avec la plus grande diligence.

Nous créerons des rapports réguliers basés sur les griefs soumis. En outre, nous analyserons pour identifier tout pays/sujet à risque particulier afin d'améliorer l'analyse des risques/les mesures préventives.

Que se passe-t-il après avoir fait un rapport (externe) ?



Toutes les conclusions seront directement transmises au processus d'analyse des risques.